



ETABLISSEMENT
CONVENTIONNÉ



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Conseil d'Établissement exceptionnel du 19 janvier 2022

Membres présents :

M. BALLIEU, Proviseur du LFIA
Mme SAKO, Directrice du primaire
Mme BOURGET, DAF
Mme CASTRE, Conseillère Principale d'Education
M. ASCHKAR, Parent élu au Conseil d'Établissement
Mme COBBAERT VAN LAER, Parent élu au Conseil d'Établissement
Mme GUIGNARD-GONZALES, Parent élu au Conseil d'Établissement
M. KAPOOR, Membre du Conseil d'Administration
Mme FLEKU, représentante des enseignants du 1^{er} degré
M. SALOMON, représentant des enseignants du 1^{er} degré
Mme LONGUEVILLE, représentante des enseignants du 2nd degré
Mme VIOLLEAU, représentante suppléante des enseignants du 2nd degré
Mlle AINA CARRERAS, élève suppléante élue au Conseil d'Établissement
Exceptionnellement : Mme LEGRAND EMFE du primaire

Ordre du jour approuvé par tous les membres du CE

« La mise en œuvre de la charte de l'usage du français au LFIA »

Cette assemblée est réunie à la demande des représentants des Parents d'élèves qui souhaitent exprimer leurs craintes quant à la diffusion de la « Charte de l'usage du français au LFIA » qui a provoqué un certain émoi.

Certains parents non francophones ont estimé que cette Charte était discriminante pour eux et leur enfant. De plus, certains parents francophones estiment quant à eux que les appréciations liées à la mention « QLFEO (« Qualité de la Langue Française à l'Écrit et à l'Oral ») inscrites dans les bulletins peuvent également être discriminantes pour leurs enfants.

Diverses questions à ce sujet sont retranscrites dans un courrier des parents auxquelles M. BALLIEU va tenter d'apporter des réponses.

M. BALLIEU souhaite attirer l'attention sur le fait que cette Charte a fait émerger des questions qui se posaient déjà au sein de la Communauté éducative. Cette Charte a permis l'expression de ces interrogations et de certaines craintes.

Différents points du courrier des parents à ce sujet sont repris par M. Ballieu à travers un PowerPoint :

- Des parents francophones estiment que les appréciations relatives à la mention QLFEO discriminent leur enfant.

M. Ballieu : Précise que l'appréciation QLFEO a été supprimée sur les bulletins des classes de première et terminale où cela aura des mauvaises connotations (également sur les bulletins du 1^{er} trimestre). Faudrait-il laisser cette appréciation sur les autres niveaux de classes ?

Il ajoute que l'évaluation et l'appréciation par les enseignants n'ont pas de caractère subjectif.

Mme Guignard-Gonzalez ne dit pas que c'est subjectif, cependant apporter une grille d'appréciation pour objectiver les appréciations.

Un autre membre signale qu'il est nécessaire d'améliorer les niveaux, même si la mention a été supprimée.

M. Ballieu : C'est la grille d'évaluation qui permet d'évaluer un ensemble de compétences pour chaque élève. Les enseignants sont légitimes pour évaluer objectivement.

Mme Violleau : Tous les enseignants ne se sont pas emparés de la même façon de cette Charte. Il faut que les enseignants prennent une décision collégiale sur un élève.

Mme Longueville : Concernant les critères d'appréciation, certains enseignants ne se sentent pas légitimes pour évaluer le niveau de français.

- Comment évaluer le niveau de qualité de la langue française et ainsi éviter tout discrédit sur les enseignants ?

Quelques propositions sont avancées par les représentants des parents d'élèves :

- Proposer des tests à l'entrée avec évaluation du niveau de français pour les nouvelles inscriptions, d'où une certaine sélection.
- Proposer des groupes de niveau de français semblables aux groupes de niveau en anglais déjà mis en place afin d'apporter plus de soutien aux élèves en difficultés.

Question : Comment les parents pourraient-ils s'investir dans cette démarche afin de favoriser la langue française écrite et orale si elle est mise en place ?

M. Ballieu : En effet, la documentaliste du primaire est en train de récolter des propositions et recommandations bienveillantes afin d'aider les parents à mieux accompagner leurs enfants dans l'apprentissage de la langue française.

M. Ballieu commente ensuite les indicateurs des effectifs :

- Evolution des effectifs du LFIA 2015-2021
- Evolution des nationalités des élèves 2010-2021

Depuis 2010, les effectifs ghanéens ont toujours augmenté et encore plus en 2019 et 2020. Ce qui induit une modification du public.

M. Aschkar : L'indicateur significatif est le pourcentage d'élèves qui parlent anglais. Il note également qu'un public de nationalité ghanéenne peut être d'origine libanaise.

M. Ballieu : Depuis 2018 apparaît un public de nationalité ghanéenne uniquement anglophone (sans être d'origine libanaise). Au total, 25% d'élèves sont de nationalité ghanéenne. Sur le niveau maternel, 42% des élèves sont de langue maternelle anglophone. L'école n'est pas raciste, comme dit certains parents, et la Charte n'a pas interdit de parler une autre langue que le français. Au contraire, l'établissement essaie de tirer plus d'avantage sur les sols anglophones.

Mme Sako : de plus, il y a plus de considération pour les élèves anglophones par la mise en place du dispositif FLSCo (Français Langue de Scolarisation).

M. Ballieu rappelle les dispositifs de soutien en français mis en place au sein du LFIA avec l'idée forte de faire de chaque temps d'enseignement EN français un moment d'apprentissage de la langue.

Il mentionne que tous les enseignements se font en français sauf l'EMILE (l'Enseignement des Matières par l'Intégration d'une Langue Etrangère) en Primaire.

On s'interroge sur le niveau de français de tous les élèves même francophones. En effet, ces dispositifs sont propres à l'enseignement du français en général.

Mme Guignard-Gonzalez : Pourquoi alors la mise en place de cette Charte du français qui crée un clivage entre les parents et les enseignants ?

M. Ballieu : La volonté du LFIA est d'asseoir un niveau de français correspondant à un établissement d'excellence. D'où la volonté des enseignants d'améliorer le niveau de français.

Mme Violleau : Même à l'Université il est constaté une baisse du niveau du français de façon générale. Des dispositifs de renforcement du français sont également mis en place. Cela ne signifie en rien une volonté de discrimination.

M. Ballieu : Les évaluations des niveaux CP et CM2 de 2018 à 2021 montrent qu'il n'y a eu aucune baisse de niveau en français au LFIA.

Mme Sako : même si les niveaux CP sont légèrement inférieurs à la moyenne de la zone parce que les élèves sont souvent des anglophones qui débudent leur scolarisation dans l'établissement, ceux de CM2 sont supérieures à la moyenne.

L'idée de la Charte :

M. Ballieu : Enseigner en français, c'est participer à l'acquisition, par les élèves, des compétences écrites et orales en français.

Mme Longueville : Mobiliser toute l'équipe enseignante pour l'amélioration du français, et rassembler également toute l'équipe éducative autour d'un renforcement de la langue française.

M. Ballieu : Faut-il sélectionner à l'entrée ? Un enfant de nationalité française sera automatiquement accepté, idem pour un élève issu du réseau AEF. Cependant, la mission du LFIA n'est-elle pas d'accompagner les enfants une fois qu'ils sont présents. La difficulté de l'élève n'est pas corrélée à la langue maternelle de l'élève. En plus de la mise en place des formations continues pour les enseignants, le LFIA accompagne également les élèves par des dispositifs de soutien vers la maîtrise de la langue française et d'autres domaines. Il est très important à noter que la plupart des anciens élèves qui ont eu la mention « Très bien » au Bac ne sont pas des natifs français, mais des anglophones.

M. Salomon : La Charte est une philosophie à suivre. Elle doit être conservée, peut-être aménagée.

Conclusion :

Le LFIA est ambitieux pour ses élèves. Cette Charte veut participer de cela. La volonté est de tous se mobiliser et d'être ambitieux pour la maîtrise par tous nos élèves de la langue française.

Une communication sera bienvenue pour rassurer l'ensemble des parents sur les motivations du LFIA concernant cette Charte et sa volonté de renforcement de la langue française. Le seul but du LFIA est d'amener les élèves à une excellente maîtrise du français.

Début : 15h

Fin : 17h

Sylvie BOURGET
Secrétaire de séance



Enyonam FLEKU
Co-secrétaire